



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 42572

Texte de la question

M. Jean-Pierre Dufau souhaite attirer l'attention de Mme la ministre déléguée à la lutte contre la précarité et l'exclusion sur la décision prise par l'Union européenne de stopper en 2005 son plan d'aide alimentaire aux plus démunis. Il souligne que ce plan facilite notamment les actions du Secours populaire français, des Restaurants du coeur, de la Banque alimentaire et de la Croix-Rouge. Pour exemple, le Secours populaire des Landes alimente 35 000 personnes, sans compter l'aide d'urgence sur appel des travailleurs sociaux. Or, l'aide de l'Union européenne représente pour le secours populaire un apport de 30 % en produits farineux, carnés et laitiers. Aussi, il lui demande ce qu'envisage de faire le Gouvernement afin de compenser cette décision de l'Union européenne.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de la ministre déléguée à la lutte contre la précarité et l'exclusion sur les conséquences qu'entraînera, à terme, la réforme de la politique agricole commune sur le Plan européen d'aide aux plus démunis (PEAD). À titre liminaire, la ministre déléguée à la lutte contre la précarité et l'exclusion tient à rappeler que l'aide alimentaire distribuée en France ne dépend pas uniquement des dispositifs européens et à réaffirmer son total engagement en faveur des plus démunis : l'aide apportée par l'État s'élevait en 2003 à près de 11 millions d'euros, elle n'était que de 4 millions en 2001. À l'intérieur de cette enveloppe, les subventions distribuées par la DDASS ont plus que doublé. Le Gouvernement soutient par ailleurs les principales associations à hauteur de 2,6 millions d'euros. Les programmes d'aide alimentaire bénéficient donc d'un financement important de la part des pouvoirs publics. C'est un effort sans précédent qui sera poursuivi. En outre, alors que la loi de lutte contre les exclusions de 1998 n'abordait pas la question de l'alimentation, le Gouvernement s'en est emparé et a conçu le Plan national alimentation et insertion, qui prévoit notamment une évaluation de l'alimentation et de l'état nutritionnel des personnes en situation d'exclusion ou de précarité ainsi qu'un programme de formation des bénévoles travaillant pour les associations caritatives. Dès sa nomination au Gouvernement, la ministre déléguée à la lutte contre la précarité et l'exclusion a tenu à rencontrer les responsables des grandes associations nationales qui lui ont fait part de leurs préoccupations concernant le maintien, à terme, du Plan européen d'aide aux plus démunis. La disparition progressive des stocks européens qui servent à l'approvisionnement des associations caritatives est bien inscrite dans le processus de réforme de la PAC. Conscient de l'intérêt de la pérennisation du dispositif actuel, le Gouvernement s'attache à trouver des solutions alternatives. L'objectif est bien, en concertation avec le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales et la ministre déléguée aux affaires européennes, de préserver cet outil qui constitue un apport essentiel dans la capacité d'intervention des associations. Plusieurs pistes sont actuellement à l'étude allant vers un élargissement et un assouplissement du dispositif actuel. L'une consiste à élargir les possibilités offertes aux associations caritatives de faire des échanges de produits alimentaires avec les entreprises, afin de mieux répondre aux besoins de ces associations (du beurre pourrait être échangé contre des pâtes, par exemple). L'autre consiste à autoriser, dans le cadre de la PAC, un approvisionnement direct sur le marché par chaque État membre concerné, en cas d'indisponibilité de produits d'intervention, en privilégiant

alors les filières en crise. Le Gouvernement travaille à sensibiliser ses partenaires de l'Union sur ces nécessaires adaptations et devrait aboutir très prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dufau](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42572

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : précarité et exclusion

Ministère attributaire : précarité et exclusion

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2004, page 4886

Réponse publiée le : 31 août 2004, page 6879